



**PRÉFET  
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2022 n° 117 du 4 mai 2022, le projet d'aménagement de la ZAC Actipôle Loire à Sèvremoine, présenté par Mauges Communauté, est soumis à une enquête publique en vue de la délivrance d'une autorisation environnementale au titre du volet « eau et milieux aquatiques » du code de l'environnement.

L'objectif du projet est de créer, sur une superficie d'environ 24 ha, un pôle économique dans la continuité de la zone d'activités déjà existante afin de dynamiser la région et d'y développer toutes constructions à usage industriel ou artisanal. Le projet comprend la réalisation de voiries, parking, espaces verts, l'assainissement (eaux pluviales, eaux usées) et des réseaux divers (éclairage, téléphonie, eau...). Les travaux liés au rejet d'eaux pluviales sont soumis à autorisation environnementale au titre de l'article R 214-1 du code de l'environnement.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de M. le Président de Mauges Communauté (rue Robert Schuman – 49602 Beaupréau-en-Mauges – tél. : 02-41-71-77-10 – mail : [contact@maugescommunaute.fr](mailto:contact@maugescommunaute.fr)).

La décision de délivrer ou non l'autorisation environnementale est prise par arrêté du Préfet de Maine-et-Loire.

M. Jean-Yves Rivereau, cadre d'entreprise retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

D'une durée de 32 jours consécutifs, l'enquête publique est ouverte **du mardi 7 juin 2022 au vendredi 8 juillet 2022 inclus** dans la mairie de la commune nouvelle de Sèvremoine (siège de l'enquête) et dans la mairie de la commune déléguée de Saint-André-de-la-Marche.

Pendant l'enquête, le dossier qui comprend la demande d'autorisation environnementale, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage ainsi que les autres avis sur le projet peut être consulté :

1°) sur support « papier » dans les mairies suivantes aux heures d'ouverture au public mentionnées à titre indicatif \* :

- Sèvremoine :

23 place Henri Doizy – Saint-Macaire-en-Mauges – 49450 Sèvremoine - tél. : 02-41-55-36-76  
du lundi au vendredi : 8h30–12h30 et 14h00-17h30 - samedi : 8h30-12h00

- Saint-André-de-la-Marche :

6 place Aire du Four – Saint-André-de-la-Marche - 49450 Sèvremoine – tél. : 02-41-55-32-07  
du lundi au vendredi : 9h00-12h30 et 14h-17h30 - samedi : 9h00-12h00

**\* Les modalités d'accès aux mairies et aux documents peuvent être adaptées par les collectivités dans le cadre de la crise sanitaire, éventuellement en lien avec le commissaire enquêteur (se renseigner au préalable auprès des mairies).**

2°) par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) (rubrique « publications – enquêtes publiques »)

3°) par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières, du lundi au vendredi 9h15-11h30 et 14h15-16h00) ainsi que dans les mairies susvisées sous réserve qu'elles disposent de moyens informatiques adaptés.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Le dossier est également consultable sur [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr) et l'avis de la MRAe sur <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-pays-de-la-a793.html>

Pendant l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans chacune des mairies susvisées.

Les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences mentionnées ci-dessous.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire enquêteur :

- par voie postale, à son attention personnelle, à la mairie de Sèvremoine

- ou par courrier électronique à l'adresse :

**[pref-enqpub-zac-actipoleloire@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-enqpub-zac-actipoleloire@maine-et-loire.gouv.fr)** (*le poids des pièces jointes ne peut excéder 3,5 MO*).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences sont consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique sont consultables sur [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) (rubrique « publications – enquêtes publiques ») dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les mairies suivantes et dans les conditions d'accueil fixées par les mairies :

- **Sèvremoine** : mardi 7 juin 2022 de 9h00 à 12h00

- **Saint-André-de-la-Marche** : jeudi 23 juin 2022 de 9h00 à 12h00

- **Sèvremoine** : vendredi 8 juillet 2022 de 14h30 à 17h30

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les mairies susvisées et en préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) et publiés sur [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr) (rubrique « publications - enquêtes publiques »).

Le présent avis et le présent arrêté sont mis en ligne sur [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr).